

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE927

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 49

A la fin de l'alinéa 19, substituer à la référence:"L. 741-1", la référence:"L. 731-1".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.